

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/Hors commission

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.

CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT EN SAINT-VINCENT D'AUTÉJAC

L'article L.2111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que «le changement de nom d'une commune est décidé par décret en Conseil d'Etat, sur demande du Conseil Municipal et après consultation du Conseil Général ». A ce titre, nous avons à donner un avis sur la demande de la commune de Saint-Vincent , que nous connaissons sous le nom de Saint-Vincent d'Autéjac, qui souhaite que son nom officiel soit effectivement changé en « Saint-Vincent d'Autéjac ».

Cette commune a été créée en 1853 par détachement d'une section cadastrale de la commune de Réalville. Il lui a été donné à cette date le nom de Saint-Vincent qui n'a jamais été modifié officiellement depuis, malgré un usage oral constant du nom entier « Saint-Vincent d'Autéjac ».

L'appellation officielle d'une commune est celle figurant sur les états de l'INSEE, qui pour cette commune est «Saint-Vincent», conformément à la décision officielle de 1853. Il en résulte parfois des désagréments administratifs , suite à des confusions avec Saint-Vincent Lespinasse en Tarn-et-Garonne ou d'autres Saint-Vincent comme, par exemple, la commune homonyme située dans le département voisin de la Haute-Garonne, parfois même avec des hameaux ou lieu-dits d'autres communes de notre département.

Des recherches menées par la Direction des Archives départementales, justifient le bien fondé historique de l'ajout « d'Autéjac » et sa permanence dans les usages locaux et départementaux. Il est d'ailleurs à noter que le cachet officiel de la mairie apposé sur les courriers et actes administratifs porte le nom de Saint-Vincent d'Autéjac, en consacrant ainsi l'usage.

Le Conseil Municipal a délibéré le 15 septembre 2011 pour demander le changement du nom en Saint-Vincent d'Autéjac, au vu des arguments précités.

Cette demande ne paraît pas poser de problème, compte tenu des arguments avancés, d'autant que cette commune est connue et reconnue dans le département sous le nom de Saint-Vincent d'Autéjac et que ses habitants sont effectivement dénommés « autéjaciens, autéjaciennes » .

En conséquence, je vous propose de donner un avis favorable pour que la commune de Saint-Vincent prenne officiellement le nom de Saint-Vincent d'Autéjac.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L.2111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que «le changement de nom d'une commune est décidé par décret en Conseil d'Etat, sur demande du Conseil Municipal et après consultation du Conseil Général »,

Vu la délibération du Conseil Municipal le 15 septembre 2011 demandant le changement du nom en Saint-Vincent d'Autéjac, au vu des arguments présentés,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne un avis favorable pour que la commune de Saint-Vincent prenne officiellement le nom de **Saint-Vincent d'Autéjac**.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,